

Démographie et famille:

Avoir des enfants,
un choix à soutenir

Version abrégée
Avis



Conseil de la famille
et de l'enfance

Démographie et famille:

Avoir des enfants,
un choix à soutenir

Version abrégée
Avis

*Conseil de la famille
et de l'enfance*

Québec 

Cette version est un abrégé de l'*Avis Démographie et famille: Avoir des enfants, un choix à soutenir*, publié par le Conseil de la famille et de l'enfance.

Rédaction: Linda Lévesque
Responsable
des communications: Odette Plante
Conception graphique: Matteau Parent graphisme
et communication inc.

Le texte complet de l'*Avis* est disponible sur le site Internet ou sur demande.

La traduction et la reproduction sont autorisées à la condition de mentionner la source.

CONSEIL DE LA FAMILLE ET DE L'ENFANCE

900, boul. René-Lévesque Est

Place Québec, bureau 800, 8^e étage

Québec (Québec) G1R 6B5

Téléphone: (418) 646-7678

(Sans frais) 1-877-221-7024

Télécopieur: (418) 643-9832

Courriel: conseil.famille.enfance@cfe.gouv.qc.ca

Internet: <http://www.cfe.gouv.qc.ca>

Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec, 2002

Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Canada, 2002

Avril 2002

ISBN: 2-550-39120-9

Avoir des enfants, un choix à soutenir



La ministre de la Famille et de l'Enfance a demandé au Conseil de la famille et de l'enfance de produire un Avis concernant la démographie et la famille.

Le contexte de la demande.

Au Québec, comme dans l'ensemble des pays industrialisés, la situation démographique est synonyme de faible fécondité. Exception faite des États-Unis, l'indice synthétique de fécondité est inférieur au remplacement des générations et l'immigration est insuffisante pour compenser la décroissance des effectifs. L'action combinée de ces facteurs concourt au vieillissement de la population qui a des conséquences sur la pérennité économique et sociale d'une société et des individus qui la composent.

Aussi, la faible fécondité a retenu l'attention des gouvernements de plusieurs pays occidentaux qui sont en quête d'approches novatrices, de politiques et de mesures pour faire face à cette conjoncture. C'est dans cet esprit que la ministre de la Famille et de l'Enfance, consciente de l'importance de la question démographique pour l'avenir du Québec et jugeant la situation préoccupante, a sollicité cet Avis auprès du Conseil de la famille et de l'enfance.

Le Conseil présente ici la version abrégée de l'Avis. Il s'agit d'un outil de réflexion axé sur sa conclusion principale à l'effet que nous devons collectivement soutenir celles et ceux qui choisissent d'avoir des enfants.

Dans un premier temps, le Conseil fournit certaines données importantes qui permettent de tracer un portrait de la situation actuelle des familles et de saisir l'ampleur du défi qui est posé. Dans un deuxième temps, il fait état des freins au désir d'enfant dans notre société. Enfin, il présente les recommandations qu'il adresse au gouvernement et aux acteurs socio-économiques.





pour que l'on cerne bien les enjeux

PORTRAIT DÉMOGRAPHIQUE DE LA FAMILLE AU QUÉBEC

PORTRAIT DE LA POPULATION ET DE SA FÉCONDITÉ

L'estimation de la population du Québec, en l'an 2000, était de 7,4 millions de personnes dont 49% d'hommes et 51% de femmes.

En 1990, le Québec comptait 98 000 naissances. Depuis, ce nombre diminue chaque année. En 2000, il était de 71 900 selon des données provisoires, comparativement à 73 600 en 1999. L'indice synthétique de fécondité, ou le nombre moyen d'enfants par femme, s'établissait en 2000 à 1,44. Le Québec se situe dans la moyenne des pays industrialisés.

Par ailleurs, on remarque que depuis quelques années, le taux de fécondité a tendance à diminuer chez les moins de 30 ans et à augmenter dans la trentaine. En outre, l'âge moyen à la maternité n'a cessé d'augmenter depuis 1976, passant de 27,33 ans à 28,5 ans en 2000.

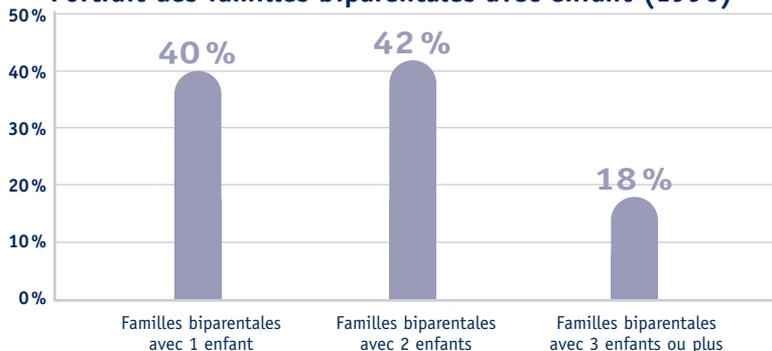
Selon le scénario moyen des dernières perspectives démographiques de l'Institut de la statistique du Québec, publiées en 1999, la décroissance des effectifs globaux est envisagée pour 2026-2030, en même temps que le nombre de personnes âgées atteindra un point culminant.

PORTRAIT DE LA FAMILLE

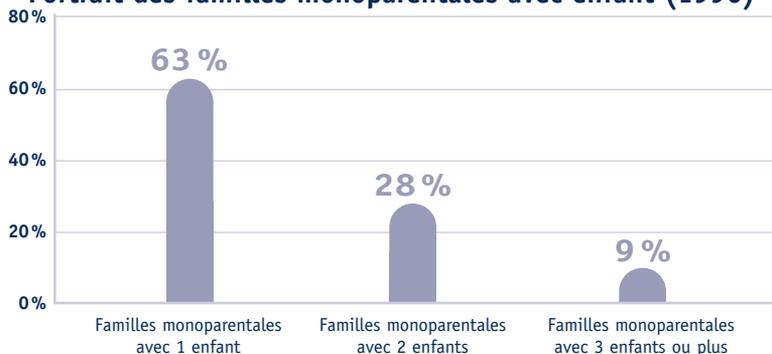
Au recensement de 1996, 82% des Québécois ont déclaré vivre dans une famille. Le Québec comptait alors 1,9 million de familles avec ou sans enfants. Deux familles sur trois comportent des enfants. Les 1,3 million de familles avec enfants sont composées

de 76% de familles biparentales et de 24% de familles monoparentales. Parmi les familles biparentales, 10% sont des familles recomposées.

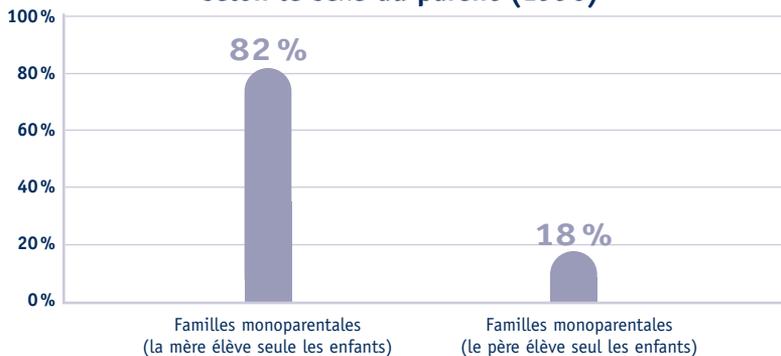
Portrait des familles biparentales avec enfant (1996)



Portrait des familles monoparentales avec enfant (1996)



Portrait des familles monoparentales selon le sexe du parent (1996)



PORTRAIT MIGRATOIRE

• *Migration interne au Québec*

La migration des jeunes et des jeunes familles retient de plus en plus l'attention. Dans toutes les régions extérieures aux grands centres, la diminution du nombre de jeunes est inquiétante. Pour la période 1986-1993, le profil migratoire des 25-29 ans était négatif dans les régions périphériques. Selon l'Observatoire Jeunes et Société, le premier motif de départ des jeunes n'est pas la recherche d'un emploi, mais la poursuite d'études et le désir de vivre sa vie.

• *Migrations interprovinciales*

Depuis 1963, le solde des migrations interprovinciales au Québec (les entrants moins les sortants) se révèle négatif. Par contre, le taux de sortie interprovinciale du Québec demeure le plus faible des provinces canadiennes.

• *Immigration*

Les 664 500 Québécois immigrés recensés en 1996 représentaient exactement 9,4% de la population québécoise, soit près de 10%. Cette proportion est supérieure en Ontario (26%), mais elle est comparable à celle des États-Unis et de la France qui est de 9%. Une étude récente constate que 77% des personnes admises entre 1989 et 1998 étaient toujours présentes au Québec au début de l'an 2000. En 1999, l'apport de la migration internationale à la croissance démographique du Québec était presque équivalent à celui de l'accroissement naturel. De plus, les démographes ont souligné que la diversification des lieux de provenance des immigrants au cours des vingt-cinq dernières années constituait l'un des plus importants changements dans l'évolution démographique au Québec.

L'importance relative de la croissance migratoire ira en augmentant. À cet égard, les intentions d'accueil du Québec pour la période 2001-2003 sont de hausser le nombre d'admissions pour atteindre l'objectif de 40 000 à 45 000 nouveaux arrivants en 2003.

Par contre, il y a des limites à recourir à l'immigration afin de compenser les problèmes des sociétés vieillissantes. L'effet de l'immigration est différent de celui de la fécondité. De fait, la fécondité a plus d'impact sur le nombre et l'importance relative des jeunes, tandis que l'immigration a un plus grand effet à court et à moyen terme sur la population active.

PORTRAIT DE LA VIE FAMILIALE

• *Accroissement des ruptures des unions*

La montée rapide du nombre de divorces est un élément marquant du changement du paysage démographique québécois. Le pourcentage des mariages qui se termine par un divorce est passé de 8,8% en 1969 à 14,6% en 1971 pour s'établir à 54% en 1995 (20 133 divorces). De 1986 à 1998, le nombre de divorces oscille entre 17 000 et 20 000 annuellement. En fait, le nombre de ruptures d'union est plus élevé si l'on tient compte des couples vivant en union libre. Les démographes estiment qu'au Québec, la probabilité que les couples en union libre connaissent la rupture de leur union est deux fois et demie plus élevée que celle des couples mariés. L'ampleur du phénomène des ruptures d'union a entraîné l'augmentation du nombre de familles monoparentales et favorisé la progression des familles recomposées.

• *Accroissement des unions de fait*

En vingt-cinq ans, le nombre de couples en union libre a considérablement augmenté. Ceci s'explique par le fait que l'union libre est devenue, pour de plus en plus de couples, un cadre adéquat pour fonder une famille. Ainsi, la proportion des naissances hors mariage est passée de 9,8% en 1976 à 33,1% en 1988, pour atteindre 58% en 2000, selon des données provisoires.

• *Vivre seul-e, un phénomène en croissance*

La proportion de jeunes qui vivent seuls a beaucoup progressé. Par exemple, en 1996, 15% des hommes de 25 à 34 ans habitaient seuls comparativement à 4% en 1971. Les démo-

graphes soulignent d'ailleurs que l'évolution des ménages composés d'une seule personne constitue l'un des principaux changements depuis 1971. Or, les femmes et les hommes qui vivent seuls sont nettement moins susceptibles d'avoir un enfant.

- ***Arrivée plus tardive du premier enfant: contrôle efficace des naissances, éducation et accès au marché du travail pour les femmes***

Nous savons que l'âge auquel on décide d'avoir un premier enfant est de plus en plus tardif. Plusieurs facteurs expliquent ce phénomène.

Grâce à l'accès à des moyens de contraception de plus en plus efficaces, les femmes peuvent désormais choisir non seulement le nombre d'enfants qu'elles veulent mettre au monde, mais également le moment où elles le feront.

On constate un allongement de la période de vie consacrée aux études avec une progression remarquable de la scolarisation des filles. Des recherches démontrent que plus les répondantes et répondants sont instruits, moins la constitution de leur descendance est avancée.

Le fait d'être ou non en emploi à un âge donné agit aussi sur la probabilité d'avoir un premier enfant, mais cela a un impact différent chez les hommes et chez les femmes. Chez ces dernières, être en emploi réduit de 17% la probabilité d'avoir un premier enfant alors que chez les hommes, ce fait l'augmente de 60%. Or, les femmes participent de manière accrue au marché du travail. En 1976, le taux d'activité des mères dont le plus jeune enfant avait moins de 3 ans était de 28,8%. Il était de 66,5% en 2000. Mais attention, le taux d'activité des femmes sur le marché n'est pas un facteur absolu en regard de la faiblesse de la fécondité des femmes. En effet, on observe une fécondité supérieure dans certains pays qui affichent les taux d'activité féminine les plus élevés.

• *Mutations de l'économie*

Les structures familiales et celles du travail sont en étroite interrelation. En l'espace de 25 ans, les changements économiques ont été extrêmement importants et rapides. La nouvelle économie apparaît aujourd'hui au centre d'une redéfinition de la nature du travail et des formes d'emplois. C'est dans ce contexte beaucoup plus mouvant que par le passé que les couples doivent prendre la décision d'avoir ou de ne pas avoir un enfant. Ces phénomènes, dont on soupçonne à peine les conséquences, ne sont pas sans inquiéter les jeunes et les parents.

PORTRAIT DU DÉSIR D'ENFANT AU QUÉBEC

Les démographes mesurent les aspirations en matière de fécondité à l'aide de l'indicateur de «descendance finale prévue», c'est-à-dire le nombre d'enfants biologiques qu'une personne prévoit avoir au cours de sa vie.

Depuis le milieu des années soixante-dix, les enquêtes démontrent que les aspirations des jeunes femmes, aussi bien que celles des jeunes hommes, se situent à deux enfants en moyenne. Cependant, même s'il y a une stabilité au niveau collectif dans les aspirations de fécondité d'une décennie à l'autre, sur le plan individuel, ces aspirations sont plus fortes au début de l'âge adulte et elles se réduisent par la suite au fur et à mesure du déroulement du cycle de vie.

En effet, le nombre d'enfants prévus est plus élevé chez les répondants plus jeunes que chez les plus âgés. Les jeunes répondants n'ont pas rencontré les difficultés inhérentes au fait de devenir parents, tandis que ceux de 25 ans et plus font face à ces contraintes et ils révisent à la baisse leurs aspirations.

PORTRAIT DES RÉCENTES POLITIQUES FAMILIALES AU QUÉBEC

- ***La politique familiale québécoise de 1985 à 1997
en fonction de la natalité***

Entre 1985 et 1997, le Québec a augmenté de 2,4 fois son soutien financier à l'égard des enfants. Celui-ci est ainsi passé de 671\$ par enfant en 1985 à 1 607\$ en 1997, valeurs exprimées en dollars constants de 1992. Les changements majeurs furent introduits en 1988. Des chercheurs ont conclu que la politique familiale du Québec entre 1985 et 1997 a eu un effet à la hausse sur la fécondité.

Par contre, s'il ne fait pas de doute que des politiques publiques peuvent soutenir la fécondité, ces études n'indiquent pas quelle mesure est la plus efficace, pas plus qu'elles ne peuvent évaluer les biais qui sont introduits lorsque les prestations varient en fonction du revenu. Il faut donc demeurer prudents. Cette prudence se voit confirmée par l'insistance des chercheurs à l'effet qu'ils doivent raffiner leurs méthodes afin de pallier aux difficultés méthodologiques visant à isoler l'impact d'une mesure spécifique ou l'effet propre d'une politique sur la fécondité.

- ***Les nouvelles dispositions de la politique familiale
québécoise de 1997***

En 1997, l'Assemblée nationale instituait par une loi un ministère de la Famille et de l'Enfance. L'intention, comme l'indique sa loi constitutive, était de «valoriser la famille et l'enfance et de favoriser leur plein épanouissement».

Dans cette mouvance, le gouvernement du Québec apportait de nouveau des changements majeurs à sa politique familiale. L'objectif prioritaire de cette politique devient la conciliation des responsabilités professionnelles et des responsabilités familiales et ce, pour répondre aux besoins de 70% des familles québécoises qui sont des familles à deux revenus. Les mesures préconisées ont été le développement accéléré des services de garde éducatifs à un coût minime, la création d'un régime

québécois d'assurance parentale et la réforme des allocations familiales, dorénavant destinées en priorité aux familles à faible revenu. Les allocations à la naissance et l'allocation pour jeune enfant ont été abolies. Cependant, les sommes dédiées aux programmes supprimés ou modifiés ont été réinvesties dans la mise en œuvre des nouvelles dispositions. Au total, le niveau d'investissement consacré à la politique familiale n'a pas diminué. En fait, des ajouts ont été accordés au fil des années. Réalisée dans un contexte budgétaire difficile, la réforme prévoyait que l'implantation des mesures serait échelonnée dans le temps.

Pour le moment, cette politique n'est pas complétée puisque la fin du plan de développement des services de garde est prévue pour l'année financière 2003-2004, et que le régime d'assurance parentale n'est pas encore en vigueur. Ceci rend plus complexe l'évaluation de son impact.

D'ailleurs, peu d'études ont été consacrées à l'évaluation des impacts des nouvelles dispositions de la politique familiale de 1997 depuis qu'elles sont en vigueur. Quant aux impacts sociaux visés par la réforme (développement des enfants, égalité des chances, incitation au travail, diminution de la pauvreté, etc.), ils sont peu abordés, ni à l'intérieur du gouvernement, ni à l'extérieur.





Les freins à la réalisation du désir d'enfant

Compte tenu de l'écart important constaté entre les intentions de fécondité et l'indice synthétique de fécondité, le Conseil de la famille et de l'enfance soutient que si les Québécoises et Québécois n'ont pas tous les enfants qu'ils souhaitent, c'est parce qu'ils sont confrontés, dans la vie quotidienne, à des situations qui rendent difficile la réalisation de ce désir. Des freins de trois ordres entravent ce désir:

- la transformation des comportements, des attitudes et des valeurs entourant la famille;
- l'organisation actuelle du monde du travail;
- la précarité financière des familles, considérations économiques inhérentes au fait d'avoir des enfants et variabilité des mesures gouvernementales de soutien à la famille.

SITUATIONS QUI RENDENT DIFFICILE LA RÉALISATION DU DÉSIR D'ENFANT

ATTITUDES ET VALEURS ENTOURANT LA FAMILLE

• *La conception de la famille*

Aucune société occidentale n'échappe aux transformations profondes de la vie familiale et toutes sont concernées par la baisse de la nuptialité et de la fécondité, la hausse de la divortialité ainsi que par la multiplication des unions libres.

Cette période de mutations intenses, où l'on voit la progression des ruptures d'union, la redéfinition des rôles parentaux, la multiplication des nouvelles formes de familles, des nouveaux modes de vie (couples de même sexe, personnes seules qui désirent

avoir des enfants), entraîne avec elle une remise en question de la conception du couple et de celle de l'enfant. De ces transformations émergent peu à peu de nouvelles valeurs collectives par rapport au couple et à l'enfant. Ce processus est loin d'être terminé.

• *La conception du couple*

Avoir une vie de couple réussie est devenu un objectif en soi, distinct de celui de fonder une famille et d'avoir des enfants. Les jeunes continuent de placer au premier rang l'engagement dans la vie de couple comme indispensable au bonheur, avant l'emploi, le mariage ou d'avoir un enfant.

Selon un expert qui a étudié la formation des couples, il faut chercher les raisons du grand nombre de ruptures d'union dans le niveau d'attentes et d'exigences que les individus placent dans la relation de couple.

Ainsi, de façon paradoxale, le grand nombre de désunions que l'on constate aujourd'hui serait associé à l'importance qu'a prise la dimension affective, ou l'amour, dans la vie contemporaine. En d'autres termes, si l'investissement affectif ne se réalise pas, cela peut entraîner la rupture.

• *La conception de l'enfant*

Les jeunes filles nées entre 1960 et 1970 indiquent qu'elles ont un fort désir d'enfant, mais qu'elles veulent être «prêtes» au moment d'avoir un enfant, afin de lui «donner le meilleur», affection, éducation, apprentissages et, si possible, éviter une rupture. Il semble que ces jeunes filles se préparent intensément à leur futur rôle: elles désirent non seulement réussir leur vie, mais aussi «réussir leur enfant».

Les couples ne font plus que limiter le nombre de naissances, ils fondent une famille selon un «nombre idéal d'enfants», ce qui confère aux enfants nés de ces décisions réfléchies une valeur jusqu'ici inconnue. Cette intense personnalisation du lien à l'enfant modifie en quelque sorte l'attachement pour en faire aussi le prolongement de soi. Selon une chercheuse, ce «lien s'affirme

toujours davantage comme un lien inconditionnel»: dans nos sociétés contemporaines, la filiation apparaît désormais comme un lien indissociable, en lieu et place de la conjugalité, qui est de moins en moins considérée comme un lien indissoluble.

Cette conception de l'enfant unique, vulnérable et à jamais lié à soi influence à son tour, comme les nouvelles normes sur l'égalité de chacun dans le couple, les attitudes et l'exercice des rôles parentaux.

- ***La représentation des rôles parentaux***

Les rôles parentaux correspondent désormais, dans nos sociétés occidentales, à un ensemble de droits et de devoirs qui ne prennent sens que dans l'intérêt de l'enfant, afin de favoriser son épanouissement tout en négociant obligations et interdictions.

Les parents des années 2000 voient leur rôle davantage dans une perspective égalitaire et dans le respect de chaque personne. Ainsi, autant la mère que le père peuvent donner les soins aux enfants et participer de façon active à leur développement, notamment affectif. Les rôles deviennent ainsi quasi interchangeable. Cette représentation est issue en particulier de l'entrée massive sur le marché du travail des mères lesquelles demandent maintenant à leur conjoint de participer davantage à l'éducation des enfants et aux tâches domestiques.

Cette vision idéale de la maternité et de la paternité cache cependant des contradictions importantes: malgré les valeurs véhiculées, la société est marquée par le modèle parental voulant que pour les femmes, la participation au marché du travail reste subordonnée à leur rôle maternel. Les femmes continuent d'assumer une grande part des soins aux enfants et des tâches domestiques, alors que les hommes poursuivent leurs activités principalement sur la scène publique. D'ailleurs, eux-mêmes sont aux prises avec une organisation du travail qui reconnaît peu de place à leur rôle de père. Les difficultés d'exercer la «parentalité» sont accentuées par les ruptures d'union qui affectent les enfants de plus en plus jeunes et par la généralisation des familles recomposées qui imposent alors la redéfini-

tion des rôles auprès des enfants du nouveau ou de la nouvelle conjointe. Dans ce contexte, la paternité est particulièrement bousculée.

ORGANISATION DU MONDE DU TRAVAIL

• *La montée des emplois atypiques*

Les jeunes et les femmes intègrent le marché du travail principalement par le biais d'emplois atypiques soit des emplois à temps partiel, de courte durée (travail occasionnel, contractuel, saisonnier, etc.) et le travail autonome. Selon une étude du ministère du Travail réalisée en 1998, la progression rapide et constante de l'emploi atypique contribue à modifier la structure du marché du travail. La part de l'emploi atypique serait supérieure à celle de l'emploi régulier à temps plein en 2017. En 2000, la proportion des travailleurs de 15 à 64 ans qui occupent un emploi atypique est de 36, 2%.

En 2000, 16,7% des travailleurs québécois ou 571 000 personnes travaillent moins de 30 heures par semaine. Les emplois à temps partiel sont principalement occupés par des femmes (68%), proportion qui est demeurée stable depuis 1976. Le taux des travailleurs à temps partiel involontaire peut varier de 10% à 50% selon les modes de calcul utilisés. Cette situation affecte particulièrement les hommes.

En 2000, les emplois à temps partiel regroupent 14,3% de l'ensemble des emplois au Québec, ce qui représente 500 000 personnes. Ils constituent une proportion importante de la création d'emplois, soit 46,7% des nouveaux emplois créés dans les années quatre-vingt-dix et 32,3% pour les années quatre-vingt. Vingt pour cent des travailleurs autonomes ont moins de 35 ans et 33% de ces emplois sont occupés par des femmes. Ces personnes sont exclues, pour la plupart, de la protection des lois du travail et des mesures sociales, en particulier des programmes de congés parentaux.

• *Les conséquences pour la famille*

En l'absence de travail ou voulant échapper à la précarité des emplois, certains jeunes prolongent leur scolarité ou retournent aux études. Ils s'endettent. Parfois, ils demeurent plus longtemps au foyer familial. La somme de ces facteurs a pour effet de les amener à remettre à plus tard leur projet de création d'une famille.

Vivre la précarité d'emploi signifie aussi pour plusieurs se contenter de survivre au jour le jour. Cette mentalité peut empêcher les jeunes de faire tout projet d'avenir, y inclus celui d'être parents. Sans statut d'emploi régulier, il est plus difficile pour les jeunes d'obtenir des prêts pour des projets personnels ou familiaux.

Qu'il s'agisse d'emplois réguliers à temps plein ou atypiques, d'horaires atypiques ou variables (jour, soir, nuit, fin de semaine, heures coupées), de temps supplémentaire ou de cumul d'emplois, tous ont des incidences sur la qualité de vie des familles. Les jeunes se demandent comment ils pourront avoir le temps nécessaire pour les enfants.

Beaucoup de parents n'ont donc même pas la possibilité de prendre un temps de vacances pour être présents avec leurs enfants. En effet, la Loi sur les normes du travail n'accorde encore que deux semaines de vacances aux salariés qui ont accumulé un service continu de 1 an à 5 ans et 3 semaines, aux salariés de 5 ans et plus. Or, en France et comme dans plusieurs pays européens, tous les travailleurs ont droit à cinq semaines de congé payé.

Un sondage d'opinion mené en novembre 2001 révèle que 90% des répondants considèrent que le défi causé par la difficulté à concilier les responsabilités familiales et les responsabilités professionnelles a augmenté au cours des cinq à dix dernières années. Cinquante-huit pour cent des répondants admettent que le milieu du travail est mal adapté à la nouvelle réalité familiale où les deux parents travaillent.

SITUATION ÉCONOMIQUE DES JEUNES ADULTES ET DES JEUNES PARENTS

Un sondage réalisé au Québec en 1998, qui comportait 1 000 entrevues auprès d'un échantillonnage représentatif de personnes de 20 à 35 ans, révèle que 76% des sondés sont d'avis que c'est à cause de la situation économique des familles si l'on fait peu d'enfants au Québec. C'est la première raison invoquée, devant celle de la fragilité des couples. Quatre-vingt-onze pour cent des répondants estiment que disposer d'un emploi stable est important dans la décision d'avoir un enfant, ce qui témoigne que la stabilité financière semble un élément clé dans l'opinion de ces jeunes adultes. Ceux-ci estiment que le revenu minimum nécessaire pour faire vivre deux enfants varie de 30 000 \$ à 50 000 \$, les réponses étant considérées en fonction des revenus gagnés par les répondants. De plus, 62% de ces personnes estiment qu'il est très difficile d'être parents aujourd'hui et que le coût de la vie est la principale raison qui explique cette difficulté.

- ***Le coût d'un enfant***

L'estimation des coûts liés aux enfants varie selon l'approche retenue par différents auteurs. Pour l'un, le coût d'un enfant, si l'on considère l'ensemble des familles, serait de l'ordre de 8 000 \$ annuellement. Pour une autre, un couple à revenus modestes devrait prévoir l'engagement d'environ 100 000 \$ de dépenses pour un enfant, de la naissance à la majorité, alors qu'il s'agirait plutôt de 180 000 \$ pour un couple à revenus moyens, et de 230 000 \$ pour un couple avec des revenus supérieurs. Une économiste soutient de son côté que les coûts seraient de l'ordre de 15% à 25% du revenu brut de la famille.

Ainsi, le fardeau économique d'un premier enfant serait plus grand pour les familles plus pauvres.

Pour ce qui est du coût du deuxième enfant, des économies d'échelle sont réalisées et les experts estiment que les dépenses moyennes par enfant diminuent du tiers. Toutefois, ils ont aussi remarqué que la famille a tendance à s'endetter à cette étape.

Quant aux répercussions économiques du troisième enfant, les avis divergent. Certains considèrent que les dépenses diminuent, d'autres soutiennent que le troisième enfant entraîne des coûts plus élevés que le premier, car son arrivée occasionne d'autres types de dépenses.

Notons que les coûts à l'adolescence peuvent représenter le triple des dépenses de la petite enfance et à 18 ans, l'autonomie financière n'est pas nécessairement atteinte. Plus de la moitié des jeunes de 18 à 25 ans vivent encore chez leurs parents.

• *L'évolution des revenus des familles*

De 1981 à 1996, le revenu moyen avant impôt des familles en dollars constants n'a presque pas augmenté, se situant à 50 653\$ en 1981, comparativement à 51 384\$ en 1996. De plus, si l'on tient compte des impôts versés, on s'aperçoit que le revenu moyen après impôt des familles, toujours en dollars constants de 1996, a diminué depuis 1981, passant de 42 242\$ cette même année à 40 127\$ en 1996. Selon deux récentes enquêtes de Statistique Canada, la tendance du revenu familial moyen pour 1998-1999 serait légèrement à la hausse. Ce sont les familles à revenu moyen ou élevé qui ont été les plus touchées par l'augmentation du fardeau fiscal des trente dernières années.

La même année, beaucoup d'enfants dont les parents avaient moins de 25 ans étaient défavorisés, puisque 42% de ces familles avaient un faible revenu.

En 1996, vivaient sous le seuil de faible revenu, 11,9% des familles sans enfant, 24,3% des familles avec un enfant, 24,5% des familles avec deux enfants et 32,4% des familles avec trois enfants et plus. Voilà qui illustre la montée progressive de l'indigence, à mesure que croît le nombre d'enfants par famille.

• *La pauvreté est souvent transitoire*

L'un des nouveaux phénomènes est la pauvreté transitoire. Un plus grand nombre de personnes que ce que l'on estime généralement se retrouvent, à une période donnée, dans une

situation de précarité financière. Le portrait des gens à faible revenu est complexe et mouvant. Sans protection adéquate, ce qui est fréquent avec les emplois atypiques, ces familles s'appauvrissent rapidement.

- ***Travailler et demeurer pauvre***

Travailler à temps plein ne permet pas toujours de sortir de la pauvreté. En 1998, 23,1% des enfants qui vivaient sous le seuil de faible revenu faisaient partie de familles dont le principal soutien travaillait à temps plein à l'année et 27% des enfants vivaient dans une famille dont le principal soutien avait travaillé une partie de l'année à temps plein.

- ***L'endettement des jeunes et des étudiants***

De 1984 à 1999, les jeunes ont considérablement augmenté leur niveau d'endettement. Les prêts étudiants sont principalement responsables de cette situation. Ainsi, les ménages dont les membres avaient moins de 25 ans ont vu, en 15 ans, leur endettement passer de 24 \$ à 35 \$ pour chaque tranche de 100 \$ de revenu.





Pour le Conseil de la famille et de l'enfance, notre environnement ne favorise pas la réalisation du désir d'enfant. Aussi, c'est toute la société et son organisation qui doivent être orientées en faveur de la famille, en faveur des parents, qui ont la responsabilité de mettre au monde les enfants et de les mener jusqu'à leur autonomie citoyenne, et en faveur des enfants pour leur bien-être. Il faut œuvrer à modifier la perception, réelle ou appréhendée, des difficultés de fonder une famille ou de vivre la famille et rappeler le rôle important qu'elle joue au sein de la société, à la fois au plan individuel et au plan collectif.

Le Conseil appuie fortement l'État dans sa volonté d'agir en ce domaine, tout en lui rappelant que d'autres acteurs de la société doivent également s'impliquer.

Le Conseil propose donc aux différents acteurs, gouvernementaux et non gouvernementaux, des lignes directrices pour amorcer des changements vigoureux en faveur de la réalisation du désir d'enfant qui est toujours manifeste.

FAVORISER LA RÉALISATION DU DÉSIR D'ENFANT : LE RÔLE DE L'ÉTAT ET DES ACTEURS SOCIO- ÉCONOMIQUES

LE RÔLE DE L'ÉTAT

Afin de favoriser la réalisation du désir d'enfant, le Conseil recommande au gouvernement du Québec de développer une approche de valorisation des rôles parentaux et d'adopter trois stratégies maîtresses pour mieux tenir compte du rôle indispensable qu'exerce la famille en regard de toutes les questions démographiques au Québec:

- **poursuivre le développement d'une politique familiale globale et cohérente;**
- **assurer un soutien financier adéquat et plus stable aux parents;**
- **effectuer un virage majeur au niveau des politiques du travail.**

Les recherches sur ce qui se fait dans le monde nous apprennent qu'un large éventail de mesures d'aide à la famille et de politiques sociales développées est préférable à des mesures isolées et ce, comme si les unes et les autres se renforçaient mutuellement. De plus, ces recherches nous révèlent que la bonification de mesures existantes a un impact sur la fécondité des couples qui ont déjà des enfants. Cette influence paraît minime pour inspirer la venue d'un premier enfant.

La plupart des experts s'accordent toutefois pour dire que les politiques familiales se révèlent un moyen de diminuer le coût d'un enfant pour les parents, d'augmenter le bien-être des familles, et surtout d'encourager les familles à avoir les enfants qu'ils désirent.

De plus, le Conseil soutient que le groupe des 20 à 35 ans constitue une tranche d'âge très «sensible» dans la problématique de la réalisation du désir d'enfant, et, qu'à ce titre, il mériterait une attention particulière de la part des pouvoirs publics et des autres acteurs socio-économiques.

DÉVELOPPER UNE POLITIQUE FAMILIALE GLOBALE ET COHÉRENTE

Afin de poursuivre le développement d'une politique familiale globale et cohérente, le Conseil recommande au gouvernement que le ministère de la Famille et de l'Enfance, fort d'une vision globale, assume pleinement son rôle de coordination des interventions gouvernementales qui touchent de façon particulière la famille ou l'enfance et qu'il assure la cohérence des actions gouvernementales, notamment en matière de soutien financier aux familles et de conciliation des responsabilités professionnelles et familiales, tel que l'indique sa loi constituante.

Pour ce faire, le Conseil recommande que :

- le ministère de la Famille et de l'Enfance entreprenne une réflexion d'ensemble quant à son rôle aux niveaux régional et local. À cette fin, qu'il définisse, en concertation avec les organismes régionaux et locaux, les attentes réciproques et qu'une instance régionale soit désignée pour assurer la concertation et donner un sens aux actions destinées à soutenir les familles ;
- le ministère de la Famille et de l'Enfance, les ministères et les organismes régionaux reconnaissent le rôle majeur que jouent les organismes communautaires familles (OCF) qui fournissent aux parents des lieux d'échange, de support et d'entraide entre pairs, et dont l'action est surtout préventive et leur accordent le soutien financier nécessaire pour assurer la pérennité de leurs actions.

À cet égard, le Conseil constate que le ministère de la Famille et de l'Enfance, absorbé par le développement des services de garde (qui est certes important) n'a pas, à ce jour, assumé l'ensemble de ses rôles (vision et coordination) prévus par la loi. Il en résulte des absences de mesures ou des incohérences entre les actions des différents ministères.

Le Conseil constate aussi que, depuis sa création, le ministère de la Famille et de l'Enfance a réalisé peu d'actions pour reconnaître la spécificité du rôle des organismes familiaux ou établir des mécanismes de concertation efficaces. Quant au financement des intervenants du milieu, il tarde à venir. Pourtant, là aussi, l'un des mandats de ce ministère est de «faciliter la réalisation d'actions en accordant un soutien professionnel, technique ou financier à cet effet».

De l'avis du Conseil, les autres paliers de gouvernement, à savoir les municipalités et les commissions scolaires, devraient eux aussi être impliqués dans la mise en œuvre de la politique familiale. Ni l'un ni l'autre de ces milieux n'a attendu le gouvernement pour débiter des actions concrètes en faveur des familles ; certaines municipalités ont manifesté une attention particulière à la famille en adoptant des politiques familiales. Sans coordi-

nation et sans leadership, ces initiatives sont sujettes, cependant, à demeurer isolées ou dépendantes des personnes momentanément en place.

ASSURER UN SOUTIEN FINANCIER ADÉQUAT ET PLUS STABLE AUX PARENTS

Afin d'assurer un soutien financier adéquat et plus stable aux parents, le Conseil recommande au gouvernement que :

- le régime fiscal soit véritablement équitable à l'égard des familles avec des enfants à charge ;
- les programmes de transfert soutiennent adéquatement les besoins de base des familles en leur offrant une certaine stabilité de revenus pour éviter les cycles d'appauvrissement ;
- ces révisions se fassent en accord avec les valeurs qu'il avance à l'égard de la famille et en s'appuyant sur une évaluation d'impact.

• *Un régime fiscal véritablement équitable pour les familles*

L'État doit faire en sorte que les hommes et les femmes qui décident de mettre au monde des enfants ne soient pas, en plus des responsabilités supplémentaires qu'ils assument, désavantagés dans leur contribution personnelle et dans le partage de notre richesse collective. Cette reconnaissance passe notamment par la prise en considération que les parents consacrent une partie substantielle de leur revenu disponible à assurer la subsistance de leurs enfants et leur éducation. Le Conseil rappelle l'importance d'assurer une généreuse équité verticale (aide ciblée à l'égard des personnes moins favorisées), tout en prônant que des changements sont nécessaires si l'on veut assurer une réelle équité horizontale (aide universelle) à l'égard de celles et de ceux qui exercent des responsabilités parentales.

• *Des programmes qui reconnaissent les besoins de base des familles et favorisent une plus grande stabilité de revenus*

L'État doit rapidement revoir les modes de calcul établissant les besoins de base et majorer en conséquence les dispositions des

mesures et des programmes qui en découlent. Cette opération est d'autant plus nécessaire que l'exercice n'a pas été fait depuis plusieurs années et dépasse, selon le Conseil, la simple action d'indexer les prestations. À cet égard, on ne doit pas viser ici que les personnes sans emploi, la pauvreté et la précarité n'étant pas le fait exclusif de ce groupe.

Il y a lieu d'évaluer l'adéquation entre les mesures de soutien à la famille, les nouvelles réalités de l'emploi et la précarité économique des jeunes. L'État doit ajuster son soutien à la famille selon la situation. La préoccupation de l'État ne doit pas être seulement dirigée vers des programmes d'incitation à l'emploi, mais vers des programmes de stabilisation des revenus précaires. À ce propos, le Conseil constate qu'aucun programme gouvernemental ne joue véritablement ce rôle présentement.

Le Conseil recommande au gouvernement d'opter pour un programme qui permettrait, d'une part, d'éviter des baisses brutales de revenus et, d'autre part, de laisser un répit suffisant aux familles qui commencent à se sortir du seuil de faibles revenus avant de leur retirer tout soutien gouvernemental. Une refonte du programme APPORT pourrait jouer ce rôle de stabilisateur, ce qu'il ne fait pas aujourd'hui.

Enfin, pour le Conseil, une continuité dans les politiques gouvernementales à l'égard de la famille est indispensable pour créer un climat de confiance favorable auprès des jeunes adultes et des parents. Il serait judicieux d'opter pour une stratégie à long terme qui demeurera cohérente avec les valeurs véhiculées en regard de la famille.

• ***Valeur et évaluation d'impact des politiques et des mesures***

L'État joue un rôle primordial dans la définition des grands objectifs sociaux et des stratégies nationales. Il est important de définir des objectifs avant de pouvoir passer à une action politique spécifique. Ainsi, l'État doit mettre en place un processus formel d'évaluation des impacts de ses programmes et politiques sur le mieux-être des familles qui permettrait d'effectuer les ajustements nécessaires dans une perspective de continuité

cohérente des services et de l'aide financière. Les décideurs ont tendance à instaurer des mesures ad hoc, qui peuvent en soi être bien-fondées, mais qui s'inscrivent peu ou pas dans un plan d'ensemble d'interventions. Trop souvent, la juxtaposition ou l'accumulation de ces mesures produit des effets pervers dans le système de soutien familial.

EFFECTUER UN VIRAGE MAJEUR AU NIVEAU DES POLITIQUES DU TRAVAIL

Afin d'assurer un virage majeur au niveau des politiques du travail, le Conseil recommande :

- que l'État-employeur québécois fasse preuve d'initiatives avec les associations d'employés en procédant de telle sorte que les conditions de travail dans la fonction publique servent de modèle en matière de conciliation famille et travail;
- que le gouvernement prenne tous les moyens nécessaires pour mettre en place le régime d'assurance parentale prévu à la Loi 140 adoptée à l'unanimité par l'Assemblée nationale, considérant qu'il établit un régime distinct de soutien à la parentalité et qu'il s'agit d'un régime plus souple et plus inclusif que les prestations fédérales actuelles versées en vertu de l'assurance-emploi;
- que le gouvernement complète le développement annoncé des services de garde éducatifs en respectant la préférence des parents et qu'il maintienne l'accessibilité de ces services à coûts minimes pour toutes les familles, sans distinction de revenus, en accord avec les principes mis de l'avant en 1997;
- que le gouvernement révisé la *Loi sur les normes du travail*, plus particulièrement en améliorant des dispositions qui ont une incidence directe sur la vie de famille;
- que le gouvernement convoque un forum national pour définir les paramètres d'actions structurantes en matière de conciliation famille-travail pour que les milieux de travail favorisent l'exercice des rôles parentaux.

- ***Donner l'exemple comme employeur***

Pour le Conseil, l'État-employeur doit lui-même donner l'exemple. L'État se préoccupe de la relève des employés de la fonction publique. Des efforts sont faits pour renouveler les effectifs en privilégiant les jeunes. Ce nouvel effectif sera à l'âge d'envisager avoir des enfants ou regroupera des parents de jeunes enfants. Voilà une occasion pour l'État d'examiner, avec les syndicats et les associations d'employés, la culture du travail au gouvernement et dans les réseaux publics et de ménager une meilleure place aux réalités des familles sans compromettre la qualité des services à la population.

- ***Le régime d'assurance parentale (RAP)***

Le régime d'assurance parentale proposé par le gouvernement du Québec serait un facteur qui favoriserait grandement la réalisation du désir d'enfant et qui comblerait plusieurs lacunes du système actuel. Le taux de remplacement du revenu pour les personnes qui ont droit à ces prestations est jugé inadéquat et n'a pas été revu lors de la récente réforme du gouvernement fédéral qui en a pourtant allongé la durée. Face aux limites du programme fédéral, le Québec est légitimé d'aller de l'avant en créant le sien.

Le programme québécois établit enfin une couverture distincte pour le chômage et pour la «parentalité», deux situations différentes. Il comporte une meilleure accessibilité, un taux de remplacement du revenu plus avantageux, une plus grande flexibilité dans la prise du congé. Il instaure aussi un congé de paternité non transférable, une mesure progressiste qui facilite l'obtention du congé par les pères et favorise leur implication dans les soins de l'enfant dès la naissance.

- ***Le développement des services de garde***

D'abord conçu comme un service collectif rendu disponible aux parents, l'organisation des services de garde et des services éducatifs à l'enfance poursuit des objectifs de socialisation et d'égalité des chances pour les enfants du Québec.

Les parents apprécient ce service qui permet à la majorité d'entre eux d'exercer, avec une tranquillité d'esprit indispensable, leur travail ou leur profession. Mais les services de garde ne sont pas bénéfiques seulement aux enfants des parents qui travaillent. En milieu défavorisé, l'accès aux services de garde représente souvent pour les enfants à risque la seule chance de briser le cercle vicieux de la dépendance. Dans ce contexte, le rôle préventif que jouent les services de garde éducatifs est primordial.

Le Conseil félicite le gouvernement qui a fait un choix judicieux avec cette mesure très attendue. Il faut saluer les efforts consentis dans l'accélération du développement du nombre de places prévues pour atteindre 200 000 places en 2003-2004 plutôt qu'en 2005-2006. Malgré la mise en place progressive des services, le nombre de places accessibles demeure toutefois bien en deçà des besoins et le premier souci des parents et des futurs parents reste encore celui de trouver une place disponible pour leur enfant.

De plus, il serait important que le développement des services se poursuive en respectant la préférence des parents pour les modes de garde, laquelle peut être différente des deux types actuellement privilégiés, la garde en installation et celle en milieu familial. À la diversité des besoins devrait correspondre une diversité de choix.

• ***La révision de la Loi sur les normes du travail***

Le Conseil considère urgent que la *Loi sur les normes du travail* soit adaptée aux nouvelles réalités de la précarisation du travail et à l'importance de passer du temps en famille. Il suggère que les principales modifications portent sur des conditions de travail qui favoriseraient la conciliation famille-emploi. Par exemple :

- allonger la période de vacances annuelles afin de permettre aux familles de passer plus de temps ensemble ;
- améliorer les conditions de travail des salariés atypiques (temps partiel, temporaires, contractuels) ;

- dans le but de favoriser le partage du travail entre un plus grand nombre de travailleurs, atténuer les incitatifs pour les employeurs à faire exécuter les heures supplémentaires par des permanents;
- permettre au salarié de refuser de faire du temps supplémentaire pour des raisons familiales (pas seulement pour les enfants, mais également pour la famille élargie);
- accorder cinq jours de congés payés pour raisons familiales.

Ces ajustements doivent permettre à un plus grand nombre de salariés d'améliorer leurs perspectives de concilier leurs responsabilités familiales et professionnelles.

- ***Une conciliation famille-travail pour que les milieux de travail favorisent l'exercice des rôles parentaux***

Depuis que le gouvernement s'est donné comme objectif clair de favoriser la conciliation famille-emploi (voir *Nouvelles dispositions de la politique familiale de 1997*), une effervescence (colloques, avis, études, recherches, etc.) entoure cette question qui apparaît être la clé pour aider les travailleuses et les travailleurs/parents à être à la fois de meilleurs parents et de meilleurs travailleuses et travailleurs. Les discussions sont ouvertes et requièrent des consensus en raison des implications organisationnelles et financières des employeurs et des milieux de travail. L'établissement de consensus permettra d'y créer un véritable changement en faveur de celles et ceux qui ont des enfants. C'est pourquoi, le gouvernement devrait convoquer un forum national pour définir les paramètres d'actions structurantes en matière de conciliation famille-travail pour que les milieux de travail favorisent l'exercice des rôles parentaux.

LE RÔLE DES ACTEURS SOCIO-ÉCONOMIQUES

Les municipalités

Afin de soutenir la réalisation du désir d'enfant, le Conseil recommande aux municipalités :

- de poursuivre le développement de politiques familiales et d'intensifier leurs actions en faveur des familles et des enfants en particulier dans les secteurs de la sécurité publique, de l'urbanisme, de l'organisation des loisirs et des activités culturelles, de l'aménagement des parcs et des lieux de détente;
- en collaboration avec les organismes gouvernementaux concernés, d'examiner la question de l'habitation familiale et d'explorer de nouvelles formules tant sur le plan de la qualité du logement et du coût du loyer que de celui de l'accès à la propriété.

Des municipalités se sont dotées de politiques familiales alors que d'autres ont adopté une série de mesures à l'égard de la famille. Il faut accorder une attention spéciale aux questions familiales. Le Conseil se réjouit de l'effort consenti dans le dernier budget du Québec pour relancer l'habitation sociale et remédier au problème du manque de logements qui devient de plus en plus préoccupant. Cet effort doit, toutefois, se poursuivre.

Le milieu scolaire

Afin de soutenir la réalisation du désir d'enfant, le Conseil recommande :

- aux intervenantes et intervenants du milieu scolaire de développer une plus grande complicité avec les parents, notamment au niveau de l'accueil individuel et des structures de participation, qu'ils collaborent davantage avec eux et les reconnaissent comme des partenaires effectifs de la réussite scolaire;
- aux commissions scolaires et aux écoles d'accentuer leur implication dans la communauté et de faciliter la présence agissante des milieux communautaires et municipaux dans la vie scolaire.

Le Conseil réaffirme la nécessité d'un rapprochement de ce grand service collectif avec les parents. Le renforcement des liens entre l'école et la famille aidera les parents à être plus en mesure d'apporter un soutien efficace à leurs enfants.

Il arrive parfois que certains parents se retrouvent démunis à certaines étapes de la vie de leur enfant. Dans ces cas, l'école peut apporter aux parents un accompagnement et une formation pour les soutenir. Des expériences en ce sens existent et il convient de les encourager. Il convient également d'en informer la population pour que les jeunes perçoivent à l'avance le soutien qu'ils pourront en obtenir.

De plus, pour le Conseil, il est important que les commissions scolaires travaillent avec les autres instances de gouvernement local dont les municipalités.

L'université

Afin de soutenir la réalisation du désir d'enfant, le Conseil recommande au milieu universitaire, en concertation avec le gouvernement, les entreprises, les associations d'employés et les organismes investisseurs publics et privés de se mobiliser afin de mettre sur pied une chaire universitaire en conciliation famille-travail pour développer l'expertise, diffuser les pratiques, intervenir en entreprise, faire de la formation et de la recherche.

Les universités sont des agents importants de changement, mais ce rôle est souvent méconnu du public. La mise en place d'une chaire dans ce domaine permettrait, de plus, d'établir des liens de recherches, d'échanges et de collaborations avec des instituts européens, par exemple, ou avec des observatoires canadiens et américains qui sont consacrés à ce domaine.

Le réseau de la santé et des services sociaux

Afin de soutenir la réalisation du désir d'enfant, le Conseil recommande aux établissements du réseau de la santé et des services sociaux de développer dans leurs plans d'intervention des approches familiales pour adapter leurs services aux réalités diversifiées des parents et des enfants.

Les entreprises

Afin de soutenir la réalisation du désir d'enfant et d'assurer un virage majeur au niveau des politiques du travail, le Conseil recommande aux entreprises, aidées par le gouvernement, de développer des programmes de conciliation famille-travail dans tous les milieux de travail, y compris dans les milieux à forte main-d'œuvre masculine.

Dans le nouveau contexte démographique de faible fécondité qui entraîne le vieillissement de la main-d'œuvre, il devient impératif d'identifier des stratégies novatrices au niveau des entreprises pour introduire plus de souplesse dans l'organisation du travail et instaurer de nouvelles pratiques de gestion des ressources humaines en entreprise. Le travail doit être amorcé par les entreprises elles-mêmes, entreprise par entreprise, secteur par secteur, et ne doit pas viser des mesures ou des politiques «mur à mur», car cela ne correspond pas à la réalité très diversifiée des milieux de travail.

Le Conseil est d'avis qu'il est nécessaire de former des comités employeurs-employés sur cette question. Les mesures qui en découleront sont souvent perçues comme coûteuses par les entreprises mais, à moyen et à long termes, elles en verront des bénéfiques: offre incitative à l'embauche, augmentation de la motivation au travail, diminution de l'absentéisme, amélioration de la rétention des employés et renforcement du sentiment d'appartenance.

Les syndicats et les associations d'employés

Afin de soutenir la réalisation du désir d'enfant et d'assurer un virage majeur au niveau des politiques du travail, le Conseil recommande aux syndicats et aux centrales syndicales qui les représentent de mettre en priorité les dossiers de conciliation famille-travail dans l'agenda syndical afin de stimuler les actions novatrices et de diminuer la résistance à changer les façons de faire.





conclusion

Au cours des dernières années, on observe à travers l'Occident et au Québec un regain d'intérêt pour la famille. Ce phénomène correspond aux aspirations des générations montantes à l'égard d'une société plus tolérante qui nourrit les échanges entre les personnes et les groupes qui la composent et à l'égard d'une meilleure convivialité et simplicité de la vie.

Nous sommes dans une période propice à la revalorisation des rôles parentaux et au soutien des personnes qui «mettent au monde» des enfants. Que ces rôles soient exercés individuellement ou en couple, ils appellent une solidarité collective que tous les acteurs sociaux et économiques doivent prendre à leur compte. Ils doivent contribuer en agissant dans leurs domaines respectifs. L'évolution démographique du Québec, où la famille tient un rôle de premier plan, ne fait que confirmer l'urgence de cette solidarité dans l'action.

L'Avis du Conseil présente, en conséquence, une proposition globale qui commande un effort collectif de l'État et des acteurs socio-économiques en faveur de la réalisation du désir d'enfant. Pour le Conseil, cette fonction de la famille doit être soutenue par des gestes novateurs de valorisation des rôles parentaux, par une politique familiale cohérente, par un soutien économique plus stable et par une révision des politiques du travail plus adaptées à la vie moderne favorisant l'articulation et l'harmonisation entre la vie familiale et professionnelle.

Depuis quelques années, les Français se sont remis à avoir des enfants. Or, ce n'est pas le taux d'activité des mères à l'extérieur du foyer, qui est supérieur à celui des Québécoises, qui empêche l'augmentation des naissances! Un climat général de prospérité

et des politiques sociales généreuses, jumelé à un discours politique clair de valorisation des rôles maternels et paternels ainsi qu'une gestion appropriée des problèmes de la petite enfance sont à la source de la remontée de la natalité française.

Le Conseil de la famille et de l'enfance n'hésite pas à dire qu'une intervention gouvernementale énergique en faveur du soutien aux familles et à la présence d'enfants est indispensable au Québec, à plus forte raison dans le contexte où nous connaissons un déficit démographique qu'il nous faut absolument prendre au sérieux.





Les recommandations

1 Afin de favoriser la réalisation du désir d'enfant, le Conseil de la famille et de l'enfance recommande au gouvernement du Québec de développer une approche de valorisation des rôles parentaux et d'adopter trois stratégies maîtresses pour mieux tenir compte du rôle indispensable qu'exerce la famille au regard de toutes les questions démographiques au Québec : poursuivre le développement d'une politique familiale globale et cohérente ; assurer un soutien financier adéquat et plus stable aux parents ; effectuer un virage majeur au niveau des politiques du travail.

2 Que le ministère de la Famille et de l'Enfance, fort d'une vision globale, assume pleinement son rôle de coordination des interventions gouvernementales qui touchent de façon particulière la famille ou l'enfance et qu'il assure la cohérence des actions gouvernementales, notamment en matière de soutien financier aux familles et de conciliation des responsabilités professionnelles et familiales, tel que l'indique sa loi constitutive.

3 Que le ministère de la Famille et de l'Enfance entreprenne une réflexion d'ensemble quant à son rôle aux niveaux régional et local. À cette fin, qu'il définisse avec les organismes régionaux et locaux les attentes réciproques et qu'une instance régionale soit désignée pour assurer la concertation et donner un sens aux actions destinées à soutenir les familles.

4

Que le ministère de la Famille et de l'Enfance, les ministères et les organismes régionaux reconnaissent le rôle majeur que jouent les organismes communautaires familles (OCF) qui fournissent aux parents des lieux d'échange, de support et d'entraide entre pairs, et dont l'action est surtout préventive et leur accordent le soutien financier nécessaire pour assurer la pérennité de leurs actions.

5

Que les municipalités poursuivent le développement de politiques familiales et qu'elles intensifient leurs actions en faveur des familles et des enfants en particulier dans les secteurs de la sécurité publique, de l'urbanisme, de l'organisation des loisirs et des activités culturelles, d'aménagement des parcs et des lieux de détente.

6

Que les municipalités, en collaboration avec les organismes gouvernementaux concernés, examinent la question de l'habitation familiale et explorent de nouvelles formules, tant sur le plan de la qualité du logement et du coût du loyer que de celui de l'accès à la propriété.

7

Que les intervenants du milieu scolaire développent une plus grande complicité avec les parents, notamment au niveau de l'accueil individuel et des structures de participation, qu'ils collaborent davantage avec eux et les reconnaissent comme des partenaires effectifs de la réussite scolaire.

8

Que les commissions scolaires et les écoles accentuent leur implication dans la communauté et qu'elles facilitent la présence agissante des milieux communautaires et municipaux dans la vie scolaire.

9

Que les établissements du réseau de la santé et des services sociaux développent dans leurs plans d'intervention des approches familiales pour adapter leurs services aux réalités diversifiées des parents et des enfants.

10

Que le gouvernement, en accord avec les valeurs qu'il avance à l'égard de la famille et s'appuyant sur une évaluation d'impact, s'assure que le régime fiscal est véritablement équitable à l'égard des familles avec des enfants à charge et que les programmes de transfert soutiennent adéquatement les besoins de base des familles en leur offrant une certaine stabilité de revenus pour éviter les cycles d'appauvrissement.

11

Que l'État-employeur québécois fasse preuve d'initiatives avec les associations d'employés en procédant de telle sorte que les conditions de travail dans la fonction publique servent de modèle en matière de conciliation famille et travail.

12

Le Conseil demande au gouvernement de prendre tous les moyens nécessaires pour mettre en place le régime d'assurance parentale prévu à la Loi 140 adoptée à l'unanimité par l'Assemblée nationale, considérant qu'il établit un régime distinct de soutien à la parentalité et qu'il s'agit d'un régime plus souple et plus inclusif que les prestations fédérales actuelles versées en vertu de l'assurance-emploi.

13

Que le gouvernement complète le développement annoncé des services de garde éducatifs en respectant la préférence des parents et qu'il maintienne l'accessibilité de ces services à coût minime pour toutes les familles, sans distinction de revenus, en accord avec les principes mis de l'avant en 1997.

- 14** Que le gouvernement révisé la Loi sur les normes du travail, plus particulièrement en améliorant des dispositions qui ont une incidence directe sur la vie de famille.
- 15** Que le gouvernement convoque un forum national pour définir les paramètres d'actions structurantes en matière de conciliation famille-travail pour que les milieux de travail favorisent l'exercice des rôles parentaux.
- 16** Que le milieu universitaire, en concertation avec le gouvernement, les entreprises, les associations d'employés et les organismes investisseurs publics et privés se mobilisent afin de mettre sur pied une chaire universitaire en conciliation famille-travail pour développer l'expertise, diffuser les pratiques, intervenir en entreprise, faire de la formation et de la recherche.
- 17** Que les entreprises, aidées par le gouvernement, développent des programmes de conciliation famille-travail dans tous les milieux de travail, y compris dans les milieux à forte main-d'œuvre masculine.
- 18** Que les syndicats et les centrales syndicales qui les représentent donnent priorité aux dossiers de conciliation famille-travail dans l'agenda syndical afin de stimuler les actions novatrices et de diminuer la résistance à changer les façons de faire.

Impressions J.L Inc.
Québec
Avril 2002

*Conseil de la famille
et de l'enfance*

Québec 

